

REGLEMENT

- Article 1 : Le vide-greniers se déroulera **Place Vivi Burgaud Sion l'Océan 85270 St Hilaire de Riez** de 9h à 18 h.
- Article 2 : Le déballage se fera de 7h à 8h45. En dehors de cette plage d'horaires, aucun véhicule ne pourra circuler. **Un minimum de 5 mètres est obligatoire pour garder le véhicule derrière le stand, en cas de camion ou voiture avec remorque, le minimum appliqué est de 7 mètres.**
- Article 3 : Le mètre linéaire de l'emplacement est fixé à 4 € le ml. Il sera possible de louer plusieurs mètres en fonction des places disponibles.
- Article 4 : Chaque exposant est responsable de son stand et des dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes, aux biens et aux marchandises d'autrui.
- Article 5 : Le RCSHO ne pourra être tenu responsable des détériorations, des vols, des intempéries négatives ainsi que de leurs conséquences.
- Article 6 : Les emplacements sont loués sans table ni chaise. Il appartient aux exposants de prévoir leur matériel.
- Article 7 : Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué même en cas d'intempéries.
- Article 8 : En cas de surnombre d'exposants, une liste d'attente sera effectuée.
- Article 9 : Les exposants ne peuvent exposer à la vente des animaux vivants ou empaillés, des denrées alimentaires, de l'alcool ou des armes.
- Article 10 : Les véhicules pourront accéder à l'aire d'exposition pour le rangement à partir de 18 h.
- Article 11 : Les transactions seront interdites en dehors des emplacements réservés.
- Article 12 : Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L.310-2 du code du commerce)
De non-participation à 2 autres manifestations de même nature (article 321-9 du code pénal).

L'inscription au vide-greniers implique le respect du règlement

COUPON DE RESERVATION à retourner à :

**RCSHO à l'attention de Commission Manifestation – Vide Grenier - 2 route de la Marzelle - Stade du bouteillon
85270 ST HILAIRE DE RIEZ**

NOM, PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

ADRESSE MAIL :

NOMBRE DE METRES LINEAIRES :

Je m'engage à respecter le règlement établi par l'association organisatrice

LE

SIGNATURE

Pièces à joindre :

- Votre règlement par chèque libellé à **l'ordre de RCSHO**
- Photocopie de votre carte d'identité recto/verso
- N° d'immatriculation de votre véhicule
- Aucune inscription ne sera prise en compte sans son règlement et sa pièce d'identité
- Signature obligatoire (pour les mineurs, signature des parents ou de son représentant légal)

INSCRIPTION A PARTIR DU 20 MAI 2025